L'aménagement du territoire par et à travers les projets d'infrastructure

(Alex Fubini – DITER – Polytechnique de Turin - Italie)

1	Synthèse	2
2	Plans territoriaux et programmes sectoriels	2
3	Plans territoriaux comme plans de développement local	5
4	La notion d'intégration territoriale	6
5	Le rôle de l'évaluation	
6	Conclusions	9

Territorial planning is one of the most contradictory events of planning history: in fact, on one hand, the long standing planning tradition focuses on the procedures, practice, and notions leading to the plan as a framework that gives territorial transformation projects consistency and rationality. Such procedures are outdated and refer to an authoritative approach to local administration: practices are often useless and rhetorical. On the other hand, investments in territorial projects appear to be a mixed bag without one rational framework to inform them. Such trends can be observed locally and regionally in the various tiers of government and in national planning, especially in the field of infrastructures. Some of the projects are justified in themselves but fail to form a consistent picture as a whole, are not easily placed in an area, and can be inconsistent with local policies. These policies are rarely if ever part of local area policies.

A productive approach might suggest territorial projects as an **opportunity to draft new plans**, rather than viewing plans as a framework for forming territorial projects. In other words, **projects may lead to the need for a plan** rather than plans being the context for the development and planning of projects.

This paper will discuss whether projects, mostly infrastructure, can be seen as an opportunity and in fact consistency-test of local area policies based on **territorial plans** able to support cumulative effects. Were **plans** to be thus conceived, they would be considered as a means to monitor (and control) and channel these effects consistently with policy objectives rather than as a tool to outline long term horizons where projects and plans can subsequently be positioned.

The idea the author wishes to develop is that territorial planning could perform a useful role if it referred to fundable projects ready to be implemented and to be used as aggregation and trigger factors rather than as unlikely comprehensive scenarios¹.

L'idée que l'auteur souhaite développer est que la planification territoriale pourrait jouer un rôle utile si elle devenait le cadre de référence de projets bancables, prêts à être mis en œuvre et à être utilisés comme déclencheurs et facteurs d'agrégation plutôt que comme des scénarios globaux peu probables.

¹ Questa nota ha costituito la base di riferimento di due Progetti di cooperazione decentrata nel campo della gestione territoriale di fenomeni periodici di inondazione e in particolare della costruzione di grandi opere di bonifica idraulica che interessano estese porzioni di territorio urbano delle due città di Cotonou e di Abidjan, rispettivamente capitali dello Stato del Benin e dello Stato della Costa d'Avorio (Contrat de subvention convenu entre la Commission Européenne et la Ville de Paris DCI-NSAPVD/2011/258-977, relatif au projet « Développement de savoir-faire municipaux dans l'aménagement de zones inondables et insalubres à Abidjan et Cotonou », daté du 24 décembre 2011).

I due Progetti sono stati realizzati, negli anni 2011 – 14, dal Politecnico di Torino, con il sostegno della Commissione Europea, del Municipio di Parigi, nonché delle due città capitali sopra menzionate.

1 Synthèse

L'aménagement du territoire est l'un des événements les plus contradictoires de l'histoire de la planification: en effet, d'une part, la longue tradition de planification est axée sur les procédures, les pratiques et les notions nécessaires pour produire un « plan » en tant que cadre logique qui donne aux projets de transformation cohérence territoriale et rationalité. Ces procédures sont obsolètes et appartiennent à une approche autoritaire de l'administration locale: les pratiques sont souvent inutiles et rhétoriques. D'autre part, les projets territoriaux d'investissements inclus dans ces plans semblent définir un mélange casuel sans être informés par un cadre de référence rationnel et cohérent. Ces tendances peuvent être observées au niveau local et régional à divers niveaux de gouvernement et dans la planification nationale, notamment dans le domaine des infrastructures. Même si certains projets trouvent une justification à leur intérieur, dans leur ensemble ils ne parviennent pas à former une image cohérente, ne sont pas facilement localisés dans une zone, et peuvent souvent être incompatibles avec les politiques de développement locales. Les politiques de ces plans font rarement, voire jamais, référence au domaine des politiques locales.

Une approche productive devrait suggérer que les projets territoriaux sont une opportunité de rédiger de nouveaux plans, plutôt que de considérer les plans comme un cadre de montage de projets territoriaux. En d'autres termes, les projets peuvent conduire à la nécessité d'un plan plutôt que les plans être le cadre de planification et de développement de projets.

Cette étude examinera si les projets, pour la plupart d'infrastructures, peuvent être considéré comme une opportunité et un test de cohérence des politiques locales fondées sur des plans territoriaux et en mesure de soutenir des effets cumulatifs. Les plans ainsi conçus seraient des outils pour le suivi (et le contrôle) et pour canaliser ces effets en cohérence avec les objectifs des politiques de développement, plutôt qu'être un outil de description des horizons à long terme où les projets et les plans peuvent ensuite être positionnés.

L'idée que l'auteur souhaite développer est que la planification territoriale pourrait jouer un rôle utile si elle devenait le cadre de référence de projets bancables, prêts à être mis en œuvre et à être utilisés comme déclencheurs et facteurs d'agrégation plutôt que comme des scénarios globaux peu probables.

Ce document contient des réflexions, encore très provisoires, sur les programmes de recherche que le Polytechnique de Turin est en train d'élaborer de concert avec les organismes nationaux et européens, sur l'efficacité des outils de la planification territoriale.

2 Plans territoriaux et programmes sectoriels

Les grandes interventions infrastructurelles constituent certainement l'un des domaines d'action des politiques sectorielles qui ne peuvent plus ignorer les besoins généraux de la communauté locale. Ces besoins sont exprimés à travers des objectifs qui ne coïncident pas toujours, ni nécessairement avec les objectifs du secteur, et qui peuvent trouver des débouchés dans les outils de planification.

Dans la tradition des travaux publics, la planification territoriale effective était reléguée aux niveaux des plans sectoriels, décidées et gérées centralement par des organes gouvernementaux de mise en œuvre (i.e. agences d'exécution) divers (par exemple, la

production d'énergie, les réseaux d'infrastructure et certains projets ponctuels, les diverses formes de transport, de la prévention, la sécurité, la protection civile).

Les investissements suivaient des logiques sectorielles qui ont peu ou rien à voir avec les stratégies locales régionales ou sous-régionales (quand elles existent), n'intégrant nécessairement pas des politiques de développement gérables par les collectivités locales à travers de plans pour de vastes zones. Si cela s'est produit dans quelques rares cas, ce n'est que par hasard et non de façon délibérée.

Ce n'est certainement pas une raison secondaire de l'échec (et de l'inutilité), des expériences d'aménagement du territoire, tant en Europe que dans les pays Africains après la Seconde Guerre mondiale. Il est, en effet, fort difficile de construire des stratégies de développement locales fondées sur des investissements décidés par d'autres organismes suivant des logiques qui sont « externes » aux dynamiques locales. En effet, ceci a souvent été le cas dans un grand nombre de pays : les investissements les plus susceptibles de représenter des éléments fondateurs des stratégies de développement, mais aussi plus modestement, de fournir un appui structurel aux politiques territoriales locales, ne se trouvent pas à l'intérieur de la capacité de décision des organes qui ont la responsabilité de créer et de mettre en œuvre les mêmes politiques locales.

Aujourd'hui, cette situation est en train de changer. Les logiques territoriales sont de plus en plus fortes, remplacent progressivement les logiques sectorielles et quelque fois s'intègrent réciproquement si la nécessité et l'opportunité se présente.

Ce changement peut se faire grâce à la convergence d'une série de facteurs, parmi lesquels, certainement pas le moins important, est la redistribution des compétences entre les différents niveaux du «gouvernement du territoire» (de l'administration territoriale aux collectivités locales, des organismes et institutions supranationaux comme l'Union européenne, aux gouvernements nationaux, aux administrations régionales, en un continuum déclinant vers le bas). Cette redistribution se fait en concomitance avec la mise en œuvre de formes et modalités innovantes de financement des grands travaux publics. Il s'agit ici d'une question fondamentale: une bonne et fructueuse relation entre le niveau national (l'Etat), qui est en charge des investissements, et le niveau local (municipalités), qui est en charge de ses composantes territoriales, devient inévitablement nécessaire.

Autre facteur déterminant de ce changement dérive du fait que les investissements en infrastructures (réseau et ponctuels) ont une tendance croissante à s'inscrire dans la logique plus étroitement liée aux conditions du marché, même selon critères d'efficacité.

Les investissements en infrastructures ont toujours plus de possibilités de bénéficier d'une importante aide de la collectivité, qui, comme on le sait, sont disponibles sur trois conditions fondamentales: 1) le cofinancement, 2) la participation privée aux investissements, 3) la subsidiarité.

Cela implique de la part du secteur publique, en contraste frappant avec le passé et au risque de perdre des ressources, la nécessité d'introduire strictes vérifications de conformité, de cohérence réciproque, d'évaluation préliminaire des effets cumulatifs de ces initiatives, et d'amélioration de l'efficacité collective de ces investissements, qui ne sont pas toujours contemporaines.

Ces nécessités déterminent une demande réelle de planification-programmation et, par conséquent, ouvrent la porte à une planification territoriale plus efficace (qui à son tour doit différer fortement de ses formes du passé).

On peut donc dire qu'aujourd'hui, grâce à la redistribution des attributions entre les différents niveaux de gouvernement (en Europe et en Afrique), les conditions sont en train d'être atteintes pour que la séparation entre la planification générale et les programmes sectoriels soit d'une certaine façon surmontée.

Ces conditions sont également atteintes grâce à de nouvelles formes de financement pour les grands travaux publics, qui à leur tour sont en train de changer la logique de la mise en œuvre des interventions des grandes infrastructures.

Par conséquent, il y a des conditions de contexte qui nécessitent de la planification territoriale pour y inclure des initiatives d'investissement d'intérêt supra-local. Ces plans ne seront pas comme dans le passé des simples conteneurs neutres ou inspirés par des objectifs abstraits (le plan comme une image visionnaire d'un état futur), mais de véritables instruments pour tester et vérifier la faisabilité et la cohérence réciproque entre les investissements, l'analyse préliminaire des impacts potentiels, et la vérification de ces mêmes effets par rapport aux objectifs fixés.

Selon cette logique, la planification territoriale retrouve une « nouvelle » justification non pas en tant qu'image et projection de scénarii pour l'avenir, mais plutôt comme un espace d'échange de connaissances, de partage d'une cohérence réciproque entre initiatives d'investissement qui sont matures, réalistes, et structurantes.

Se quanto sopra è vero in un paese occidentale sviluppato e maturo come l'Italia, lo è a maggior ragione nei casi in cui i grandi investimenti infrastrutturali siano l'oggetto di politiche di cooperazione fra il Nord del Mondo e i Paesi in via di sviluppo. In questi contesti gli effetti dovuti alla realizzazione di opere infrastrutturali possono risultare dirompenti se non gestiti attraverso forme di accompagnamento urbanistico e sociale. E' pertanto opportuno che gli investimenti vengano realizzati in un quadro di governabilità multilivello adatta alla mancanza di forme di decentramento istituzionale, quali sono quelle generalmente praticate nell'Occidente più sviluppato.

C'est le cas de Cotonou dans l'Etat du Benin, où le projet **Bassin XX** pourrait être conçu en tant que déclencheur de politiques locales de développement territorial. Ces politiques devraient considérer le domaine d'intervention comme une **charnière virtuelle** entre deux parties importantes de la ville. Ce qui devrait viser à atteindre une série d'objectifs:

- requalifier les zones urbaines existant autour de la zone cible à récupérer,
- maintenir un important domaine territorial non bâti et vert comme réserve pour les besoins urbains futurs

L'Assainissement des bassins AA et XX de Cotonou devrait donc être conçu par toutes les autorités locales impliquées dans cette importante initiative comme une réelle opportunité de créer un « grand projet urbain », qui permettrait de transformer une grande partie cruciale de la ville (et de l'agglomération), en cohérence avec plusieurs autres programmes et initiatives territoriales déjà en cours (l'assainissement du bassin XX, l'échangeur de la route inter-état et le doublement de la route d'Abomey-Calavi) et/ou prévues (le transfert de l'aéroport, la rénovation de la principale ville administrative,...). Une opération de transformation urbaine d'envergure.

3 Plans territoriaux comme plans de développement local

Ainsi s'ouvre une nouvelle perspective de la planification territoriale, dont les motivations semblent aujourd'hui plus réalistes que jamais. Il est évident que cela implique la nécessité de repenser les modes, les méthodes, les contenus et les aspects techniques de cette forme de planification.

Il est toutefois essentiel de faire les choses de manière à permettre que les investissements, constituant la « fondation » soient reconduits dans une logique territoriale afin qu'ils puissent devenir les points forts des politiques locales. Au contraire, comme souvent jusqu'à présent, ils sont relégués à représenter des éléments d'indifférence, de séparation, voire de schisme. C'est sur cette base que la planification locale trouve sa propre fonction spécifique.

Dans ce cadre, la planification territoriale, au lieu de devenir le lieu de construction de scénarios détaillés improbables sur lesquels des stratégies consensuelles impossibles devraient être bâties, pourrait jouer un rôle utile, si jamais on pouvait lui attribuer la plus limitée, mais peut-être plus efficace fonction d'intégration de projets mûrs et finançables en tant que facteurs d'agrégation et points de départ pour les initiatives de développement local. Ces plans pourraient être utiles pour la construction, non pas de visionnaires et omni compréhensifs scénarii, mais de politiques territoriales locales. Ceci pourrait être, dans le cas précis, un exemple de planification territoriale à plusieurs échelles, qui articule les niveaux locaux et nationaux, et est consacrée à des objectifs multidimensionnels et consensuels.

Il est clair que tout cela implique un bouleversement de la notion traditionnelle de plan, l'abandon d'une vision dirigiste et normative des politiques territoriales, l'adoption d'une approche progressive, et la mise en œuvre de pratiques d'évaluation en tant que pratique quotidienne de la gestion administrative.

Il s'agit d'un changement définitif de toute forme de planification visant à déterminer les règlementations et les certitudes, pour passer à une planification logique qui est mieux conçue pour traiter les processus de transformation qui se produisent dans tous les cas, de manière interactive, réactive, et en temps opportun.

Il s'agit de l'essentiel d'une proposition qui pourrait très probablement se concrétiser dans le cas de travaux d'infrastructure de portée territoriale, considérés comme « opportunités » pour la construction d'une nouvelle politique territoriale municipale, interagissant avec l'existant.

Au lieu de penser que l'acte de planifier (le plan) pourrait créer les conditions et justifier les actions territoriales, l'idée est que les interventions elles-mêmes puissent déterminer la possibilité (ou, dans certains cas, la nécessité) pour la mise en œuvre d'un plan.

D'autre part, les plans ne sont presque jamais vraiment en mesure de représenter le cadre de la conception et la planification des interventions.

Il s'agit ici d'un bouleversement de la relation traditionnelle entre la planification et les investissements, voire les projets d'infrastructures : les plans peuvent être conçus comme des instruments d'appui et de vérification de la cohérence des politiques territoriales sur les interventions qui déclenchent des effets cumulatifs.

La logique de ce « nouveau » plan réside dans sa tentative d'orienter ces effets vers des objectifs de politique, pas de manière programmatique à travers des scénarii prédéfinis dans lesquels, par la suite, les interventions, les projets et les initiatives pourraient être placés.

Considérons le cas de grandes initiatives territoriales et les grands projets d'infrastructure (comme la récupération des terres, le déplacement d'un aéroport). Nous sommes tous conscients de comment il est difficile de contrer les retombées territoriales de ce type d'opérations à travers d'un plan d'aménagement du territoire du même niveau. Au contraire, il leur est plus facile d'être pris en compte par des instruments étendus sur parties du territoire qui sont plus strictement impliquées dans ces interventions infrastructurelles.

Ceci permettrait d'établir un nouveau type d'instrument de planification territoriale — qu'on pourrait appeler planification locale ou zonale (sous-régionale, provinciale, inter-municipale, trans-échelle,....), afin de le distinguer de ce qui est totalement hypothétique, au niveau national. Cette planification pourrait constituer l'un des principaux outils pour appuyer le développement local et pour justifier les décisions qui pourraient aussi en déclencher de différentes concernant certains aspects, surtout en ce qui concerne la mise en œuvre, du programme infrastructurel.

Un plan territorial de ce type pourrait, en effet, être l'outil le plus approprié pour une concertation (comparaison et vérification), entre tous les organes et institutions concernés, des conflits que les grands travaux d'infrastructure en générale peuvent provoquer au niveau local.

Ce type de plan territorial est conçu comme un outil pour mettre en œuvre les décisions prises au plus haut niveau. Il doit permettre de négocier autour des interventions infrastructurelles à un niveau inférieur et vérifier si ces interventions sectorielles peuvent être un déclencheur de développement local en « coopérant » avec d'autres initiatives pour la croissance locale au lieu de causer seulement des conflits.

4 La notion d'intégration territoriale

Il y a donc un nouvel objectif pour la planification territoriale : faciliter la coopération entre investissements sectoriels et politiques locales en attirant l'attention sur les effets « territoriaux » des investissements, optimiser l'interaction entre les conditions et les ressources présentes et potentielles dans un contexte spécifique et les ressources additionnelles que les nouvelles interventions produisent et déterminent.

Cela implique encore un autre concept, celui de l'intégration territoriale.

En général, les initiatives infrastructurelles sont conçues et élaborées dans des logiques sectorielles. Même quand il y a une tendance vers une augmentation de la considération des besoins sociaux et territoriaux plus généraux et transversaux, ce n'est pas toujours le cas. Les logiques sectorielles tendent à l'emporter même si elles ne sont pas toujours attentives à des objectifs territorialement diffus et aux logiques de développement et de planification appartenant à divers niveaux de gouvernement.

Quand les logiques sectorielles prévalent au détriment d'une vision plus large des problèmes territoriaux, le résultat est celui d'une faible, ou parfois inexistante, intégration sectorielle entre les investissements et les politiques territoriales. On pourrait définir ces aspects comme l'échec d'une intégration territoriale.

Le mot *intégration*, ce qui est un concept quelque peu éphémère, indique une exigence représentant une importante connotation des actions qui sont menées, des fonctions qui se déroulent dans un territoire, des corps et des formes de leurs relations et interactions réciproque, ainsi que des politiques qu'y sont développées. L'intégration implique le caractère multidimensionnel de programmes, projets et interventions, formes de gouvernance articulées

à plusieurs niveaux, la coparticipation responsabilisée d'une pluralité d'organes qui ne sont pas nécessairement institutionnels.

Le terme territorial apporte à l'esprit une conception du phénomène de la transformation concernant un espace déterminé dans un contexte social qui peut être mieux défini comme l'environnement local.

Aux fins de notre discussion sur la meilleure façon de mettre en œuvre le projet Bassin XX, l'intégration territoriale, signifie une relation informée et consciente entre les initiatives verticales d'intervention de l'État et les besoin horizontaux de transformation qui se produisent et sont conçus sur les différents niveaux territoriaux de gouvernance (et, comme dans le cas présent, au niveau local).

Ce concept fait allusion à l'importance de rendre congruentes et harmonieuses les décisions d'investissement qui sont souvent autonomes et sectorielles aussi quand concernent la transformation et le développement. Ces initiatives se produisent surtout aux niveaux de gouvernements locaux, la où les actions sont localisées et ont un impact social et territorial sur la communauté qui est directement impliquée.

Le manque d'intégration avec les politiques territoriales crée une mise en œuvre difficile de l'intervention sectorielle et limite son efficacité. Il s'agit d'une série d'erreurs qui sont préjudiciables à i) la qualité de l'infrastructure elle-même, qui est soumise à une perte d'utilité, ii) l'ensemble des investissements produits dans un territoire déterminé, ce qui réduit leur efficacité, iii) le développement local à l'égard duquel l'infrastructure, qui est décidé séparément et à l'extérieur de son contexte et mise en œuvre avec des logiques qui ignorent souvent les effets et des besoins locaux. Ces risques agissent comme des éléments négatifs et souvent conflictuels.

Un projet comme Bassin XX représente un possible terrain de test, ou les considérations développées ici peuvent être appliquées, en permettant l'expérimentation de formes nouvelles d'aménagement du territoire au niveau sous-régional (municipal).

En fait, le projet **Bassin XX**, même s'il semble échapper à la rationalité typique d'une intervention sectorielle, risque de répondre à des critères fort partiels: il pourrait laisser de nombreux problèmes non résolus, et même soulever de réels conflits locaux. Les critères d'évaluation de cette intervention tendent à privilégier son efficacité interne et oubliant son impact territorial.

On pourrait donc se demander si à ce stade les conditions existent pour une planification du territoire qui considère les grandes interventions infrastructurelles comme une **ressource** pour améliorer les politiques locales.

Différentes expériences de gouvernance du territoire autour de programmes avec une thématique axée sur les projets d'infrastructure, (même en tenant compte des limites et des difficultés que la tradition interpose toujours sur le développement des innovations), se révèlent fort utiles pour motiver initiatives locales pour l'élaboration des politiques territoriales « bottom-up » et, par conséquent, des projets d'investissement.

Les projets territoriaux locaux sont peut-être mieux équipés pour faire ressortir les opportunités que les grands investissements d'infrastructure apportent aux différents domaines, dans des contextes bien définis et en fonction des besoins exprimés par la communauté concernée. Cela se produit grâce à la production d'externalités (par exemple: les

valeurs foncières et immobilières), que si non gouvernées risquent de produire des effets indésirables.

Sous certaines conditions, la planification du territoire peut en tout cas jouer un rôle utile en reliant le centre et la périphérie, ainsi que la vérification et l'évaluation concertées de grands travaux publics.

5 Le rôle de l'évaluation

Le problème de la qualité et des effets territoriaux de grands investissements d'infrastructure est un thème d'actualité en Afrique, en particulier lorsque un pays qui est déjà affecté par des déficits d'infrastructure est sur le point de recevoir un financement pour des programmes d'infrastructure, des investissements d'importance économique qui demandent d'une évaluation minutieuse des retombées sur les différentes échelles.

Les grands projets d'infrastructure peuvent emmener tant des conflits irréparables que des effets positifs, en conséquence soit de l'efficacité de mise en œuvre, soit de l'efficacité dans la gestion des retombées territoriales.

Aujourd'hui, la relation entre les investissements en infrastructures et les territoires est traitée seulement en aval du processus de programmation. De cette façon, une attitude de résistance à l'égard du projet par les collectivités locales est pratiquement inévitable, et les conséquences de cet impact sont mesurées seulement en termes d'atténuation ou de simple indemnisation. C'est-à-dire que l'espace pour un comportement « projectuel » incluant les organismes locaux, tant les institutions que les opérateurs est inexistant.

Les conditions pour un changement passent aussi ici par la redéfinition de la relation entre la programmation sectorielle et de planification territoriale. Dans ce cadre, un rôle différent pour l'aménagement du territoire est non seulement souhaitable, mais comme nous espérons le démontrer, est également possible. Cette possibilité est démontrée à condition que le plan territorial soit utilisé comme outil territorial d'intégration pour les projets qui, s'ils ne sont plus controversés pour leur contenu fondamental, peuvent être amplement modifiables à cause de leurs aspects incitatifs dans des contextes locaux, en relation directe avec les organes qui sont soumis aux effets.

L'idée à la base de ces observations est que le plan territorial local est l'instrument des politiques publiques plus approprié pour étudier la faisabilité, la mise en œuvre, et les tentatives pour orienter les effets des investissements (pour la plupart des infrastructures) qui sont éventuellement réalisés.

Cette conception du plan territorial requiert le développement et le renforcement des activités d'évaluation comme un outil essentiel de planification capable:

- (a) de fournir une aide et un appui technique pour la formulation et l'évaluation des documents du programme;
- (b) de favoriser la conduite d'analyses d'opportunité et de faisabilité des investissements et des évaluations préliminaires des projets et des investissements;
- (c) de permettre la gestion d'un système de suivi des investissements publics;
- (d) de développer l'extension progressive, à différents pays, des techniques du type des « fonds structurels UE»;

(e) d'aider la réalisation d'études de faisabilité des travaux qui nécessitent d'importantes ressources économiques, lors de leur conception préliminaire qui exige l'accès à des subventions non remboursables.

6 Conclusions

Les plans territoriaux assument donc un différent et plus influent rôle technique dans la procédure d'évaluation et peuvent en devenir une étape importante.

Un plan pourrait être utilisé, en fait, pour vérifier quelles pourraient être les retombées réalistes des interventions programmées. Afin d'évaluer les implications du processus de transformation territoriale et pour la conception de projets plus articulés en vue des effets attendus et des externalités produites.

Cela s'avère particulièrement avantageux pour les décideurs qui auront un cadre de référence utile pour l'établissement de priorités et le contrôle/évaluation du succès des initiatives en relation avec les objectifs fixés.

Le plan territorial, tel qu'indiqué dans cet exposé, est utile non seulement pour éviter l'utilisation partielle ou la non-utilisation de ressources, mais aussi dans l'exécution de deux tâches fondamentales:

- l'évaluation des possibilités de succès des travaux publics (avant leur démarrage) et en suite l'évaluation de leur interaction et complémentarité;
- l'intégration des politiques sectorielles nationales de haut niveau avec les politiques territoriales et les plans.

Cela implique un examen du rôle des outils de planification, comme des outils capables de construire - au sens littéral du mot, avec le concours d'une pluralité de sujets socio-économiques et institutionnels - la réalité des stratégies de développement dans les logiques d'investissement local et, surtout, gérer leurs retombées, qui tirent leurs origines de décisions externes et se conforment à toute autre rationalité.

L'expérimentation menée par l'auteur a mis en lumière comment, à travers de la définition d'un projet territorial à l'échelle locale, il est possible d'atteindre la masse critique nécessaire pour proposer des modifications à des projets d'infrastructure, et en même temps de promouvoir des effets territoriaux positifs. La définition d'une stratégie reste, en outre, un point positif dans les territoires qui ne sont généralement pas habitués à penser et à planifier leur propre développement en tant que résultat d'une proposition collective et consensuelle.